

Pierre JARLIER Sénateur du Cantal Maire de Saint-Flour

1, place d'Armes BP 36 15102 Saint-Flour Cedex pierre-jarlier@wanadoo.fr

Tél. 04 71 60 98 78 Fax 04 71 23 87 23



MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Cab: ER/VP/063881

Paris, le 17 4 DEC. 2009

Monsieur le Sénateur,

Chu Presse,

Vous avez appelé mon attention sur les modalités de recrutement des ingénieurs territoriaux par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Vous vous inquiétez en effet de ce que les titulaires d'un master d'urbanisme ne soient pas autorisés à se présenter aux concours d'ingénieur territorial.

Il appartient bien entendu au CNFPT de déterminer, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les modalités d'accès au concours d'ingénieur territorial dans la spécialité « urbanisme ». Pour autant, il ressort des éléments d'information en ma possession que le caractère fortement transversal et pluridisciplinaire des connaissances et compétences attendues des urbanistes pourrait justifier qu'une concertation entre toutes les parties prenantes soit engagée à ce sujet.

Pour ce qui le concerne, mon département ministériel est tout à fait disposé à participer à cette réflexion et à examiner l'impact éventuel qu'elle pourrait avoir sur les formations du champ considéré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma meilleure considération.

Autis

Valérie PECRESSE

Monsieur Pierre JARLIER Sénateur du Cantal Membre de la Commission des Finances Maire de Saint-Flour 15, rue de Vaugirard 75291 Paris cedex 06